

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 16 décembre 2016</b>	<b>N° 2016-819</b>

#### Convocation du

Aujourd'hui vendredi 16 décembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain SILVESTRE à M. Yohan DAVID  
Mme Marie RECALDE à M. Michel VERNEJOUL  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU  
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES  
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Alain DAVID  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Magali FRONZES à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO  
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Fabien ROBERT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
M. Serge TOURNERIE à M. Jacques GUICHOUX

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 13h30  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30  
M. Jacques BOUTEYRE à M. Jean Jacques BONNIN à partir de 12h00  
Mme Anne BREZILLON à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h10  
M. Nicolas BRUGERE à Mme Solène CHAZAL à partir de 11h50  
M. Gérard CHAUSSET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 13h30  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 13h25  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Erick AOUIZERATE jusqu'à 11h10  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 13h10  
Mme Martine JARDINET à M. Arnaud DELLU à partir de 12h00  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 12h00  
M. Bernard JUNCA à M. Guillaume GUARRIGUES à partir de 12h00  
Mme André KISS à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h00  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 13h20  
Mme Frédérique LAPLACE à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h40  
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 13h30  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h15  
Mme Arielle PIAZZA à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h00  
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h00  
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h35  
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h00  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h20  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE jusqu'à 10h30

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 16 décembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission rayonnement et équipements métropolitains</b>	<b>N° 2016-819</b>

---

**Attribution d'une subvention d'investissement à la Société d'encouragement de Bordeaux (SEB) - Hippodrome du Bouscat - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société d'encouragement de Bordeaux (S.E.B.), association loi 1901, a été créée en 1927 par la fusion de deux sociétés de course : la société d'encouragement du club bordelais et la société des steeple-chases de Bordeaux. Elle a pour objet l'organisation de courses de chevaux. La S.E.B. assure l'exploitation de l'hippodrome du Bouscat, aménagé sur un terrain appartenant à la commune du Bouscat, qui le met à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle est propriétaire des aménagements réalisés pour permettre l'organisation des courses : hangar, boxes, tribunes, restaurant, voiries...

**Un équipement de rayonnement métropolitain, concourant au développement économique du territoire, et générateur de retombées fiscales pour la Métropole**

Au travers de l'organisation d'une trentaine de réunions par an, soit plus de 230 courses, dont douze événements nationaux, l'activité de la S.E.B. contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bordelaise. L'organisation de courses de chevaux contribue par ailleurs au développement économique de la filière équestre locale. Enfin, elle génère des retombées fiscales : les paris hippiques donnent lieu à un prélèvement fiscal au taux de 4,6 %. Jusqu'en 2013, 15 % de ce prélèvement était reversé aux communes sur lesquelles un hippodrome est installé (en l'occurrence la commune du Bouscat). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette part de 15 % bénéficie aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et donc à Bordeaux Métropole, soit une ressource de 161 080 € pour l'année 2014, de 186 898 € pour l'année 2015 et 194 965 € pour l'année 2016.

L'activité de la S.E.B. génère ainsi des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement, que de développement économique et de retombées fiscales. Suite à la demande de la S.E.B. et comme la commune du Bouscat le faisait de façon récurrente lorsqu'elle bénéficiait du reversement de 15 % des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, Bordeaux Métropole a apporté à la S.E.B. une aide financière de 67 559 € en 2014 et de 163 885 € en 2015 qui a permis l'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti de l'hippodrome.

**Une subvention d'équipement pour des travaux d'amélioration de l'accueil des visiteurs**

Afin de favoriser le rayonnement et l'attractivité de l'hippodrome, la S.E.B. prévoit de réaliser en 2016 des investissements destinés à améliorer les conditions d'accueil des visiteurs et à développer l'activité. Les investissements prévus concourent également à la bonne tenue d'événements grands publics complémentaires de l'activité de courses hippiques, tels que la fête du cheval, organisée en partenariat avec la ville du Bouscat.

Comme en 2014 et en 2015, et compte tenu des recettes perçues par la Métropole par reversement partiel des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, la S.E.B. sollicite une subvention d'équipement de la part de Bordeaux Métropole.

Les investissements envisagés sont de deux ordres :

- des travaux de rénovation des parkings de l'hippodrome, dont reprofilage d'une superficie de 8000 m<sup>2</sup> environ et pose de clôtures paddock (*coût prévisionnel : 126 122 € HT*),
- la réhabilitation de salons et équipements du restaurant en vue du développement de l'activité (*coût prévisionnel : 37 845, €*).

Soit un budget total de travaux de 163 967 € HT, pour lequel la S.E.B. sollicite une subvention au taux de 80 %, soit 131 174 €.

Sur l'ensemble des trois exercices 2014, 2015 et 2016 le reversement perçu par Bordeaux Métropole sur les paris hippiques s'élève ainsi à un total de 542 943 €, tandis que le total des subventions d'investissement sollicitées par la S.E.B. s'élève à 362 618 €, soit 66,8% du produit perçu.

Montants en € HT	2014	2015	2016	Total
Recettes sur les paris hippiques perçues par Bx Métropole	161 080 €	186 898 €	<b>194 965 €</b>	542 943 €
Montant des travaux envisagés par la S.E.B.	84 449 €	204 856 €	<b>163 967 €</b>	453 272 €
Subventions sollicitées par la S.E.B.	67 559 € (accordée par délibération du 28/11/14)	163 885 €	<b>131 174 €</b>	362 618 €

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2, alinéa 1,

**VU** la demande de subvention de la Société d'encouragement de Bordeaux – Hippodrome du Bouscat, en date du 17 octobre 2016,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de la Société d'encouragement de Bordeaux génère des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement que de développement économique et de retombées fiscales,

**CONSIDERANT QUE** les travaux de rénovation du parking et de réhabilitation du restaurant, pour lesquels la Société d'encouragement de Bordeaux sollicite une subvention d'équipement, sont nécessaires au bon accueil des visiteurs de l'hippodrome,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'accorder une subvention d'équipement à la Société d'encouragement de Bordeaux pour la réalisation, en 2016, de son programme d'investissement consistant en la rénovation du parking et la réhabilitation du restaurant. Le coût total prévisionnel des investissements est de 163 967 € HT. Le taux d'intervention de Bordeaux Métropole est de 80%, soit une subvention plafonnée à 131 174 €,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée avec la Société d'encouragement de Bordeaux, précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1,

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 204, article 20422, fonction 325.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 décembre 2016

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>3 JANVIER 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>3 JANVIER 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p>
---	--



**CONVENTION 2016**  
**Subvention d'équipement**  
**à la Société d'Encouragement de Bordeaux**

Entre :

**L'association Société d'Encouragement de Bordeaux**, représentée par son Président, Jean-Michel Descamps, domiciliée à l'hippodrome du Bouscat – 8 avenue de l'hippodrome – 33491 Le Bouscat Cedex, ci-après dénommée la S.E.B.

Et

**Bordeaux Métropole**, représentée par son Président, Alain JUPPÉ, dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération ..... du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

La Société d'encouragement de Bordeaux, association loi 1901, a été créée en 1927 par la fusion de deux sociétés de course : la société d'encouragement du club bordelais et la société des steeple-chases de Bordeaux. Elle a pour objet l'organisation de courses de chevaux.

La S.E.B. assure l'exploitation de l'hippodrome du Bouscat, aménagé sur un terrain appartenant à la commune du Bouscat, qui le met à disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique. Elle est propriétaire des aménagements réalisés pour permettre l'organisation des courses : hangar, boxes, tribunes, restaurant, voiries...

Au travers de l'organisation d'une trentaine de réunions par an, soit plus de 230 courses, dont douze événements nationaux, l'activité de la S.E.B. contribue au rayonnement et à l'attractivité de la métropole bordelaise. L'organisation de courses de chevaux contribue par ailleurs au développement économique de la filière équestre locale. Enfin, elle génère des retombées fiscales : les paris hippiques donnent lieu à un prélèvement fiscal au taux de 4,6 %. Jusqu'en 2013, 15 % de ce prélèvement était reversé aux communes sur lesquelles un hippodrome est installé (en l'occurrence la commune du Bouscat). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette part de 15 % bénéficie aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et donc à Bordeaux Métropole, soit une ressource de 161 080 € pour l'année 2014, 186 898 € pour l'année 2015 et 194 965 € pour l'année 2016.

L'activité de la S.E.B génère ainsi des externalités positives nombreuses pour la métropole bordelaise, tant en termes d'attractivité et de rayonnement, que de développement économique et de retombées fiscales. Suite à la demande de la S.E.B. et comme la commune du Bouscat le faisait de façon récurrente lorsqu'elle bénéficiait du reversement de 15 % des prélèvements fiscaux sur les paris hippiques, Bordeaux Métropole se propose

d'apporter à la S.E.B. une aide financière destinée à permettre la réalisation de son programme d'investissement annuel, et notamment à améliorer l'accueil des visiteurs.

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

C'est au regard de ces objectifs que Bordeaux Métropole a décidé d'accorder à la Société d'encouragement de Bordeaux une subvention d'équipement pour les investissements suivants réalisés en 2016 :

- rénovation du parking et clôtures paddock,
- réhabilitation du restaurant pour partie.

### **ARTICLE 2 – MONTANT DE LA PARTICIPATION METROPOLITAINE**

Le coût total prévisionnel des travaux mentionnés à l'article 1 est de 163 885 €HT. Bordeaux Métropole apporte une subvention d'équipement de 80 % du montant des investissements, soit une subvention plafonnée à 131 174 €

### **ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT**

**La subvention** sera versée selon les modalités ci-après :

- Un 1er acompte de 80 % du montant de la subvention, soit 104 939 € dès signature de la présente convention.
- Le solde (20%), au prorata des dépenses acquittées, à la réception des documents suivants :

- la copie des factures certifiées acquittées relatives aux travaux effectués,
- le compte rendu financier de l'action (investissement), conformément à l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (voir annexe correspondante jointe à la convention).

**La demande de solde devra intervenir avant le 30 juin 2017.**

**En cas de dépassement du coût total prévisionnel des travaux mentionné à l'article 2, la subvention de Bordeaux Métropole sera plafonnée à 131 174 € Dans le cas où le montant des travaux acquitté ne permettrait pas de justifier l'acompte de 80 %, la S.E.B. s'engage à rembourser à Bordeaux Métropole le trop perçu.**

### **ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE**

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage à présenter à Bordeaux Métropole les comptes (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire aux comptes au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

La S.E.B. ou son représentant s'engage :

- à faciliter le contrôle par les services de Bordeaux Métropole, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à Bordeaux Métropole, tous les changements survenus dans son administration, sa direction ou ses statuts.

La S.E.B. s'engage en outre à faire état du soutien de Bordeaux Métropole pour les travaux réalisés dans toute action de communication relative à ceux-ci.

### **ARTICLE 5 – AFFECTATION DE LA PARTICIPATION**

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

La S.E.B. s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

#### **ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour une durée de un an à compter de sa signature.

#### **ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RESILIATION**

Le non-respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités, pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 – CLAUSE DE PUBLICITE**

Le soutien apporté par Bordeaux Métropole devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

#### **ARTICLE 9 - LITIGES**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.....

**Pour la Société d'Encouragement  
Le Président**

**Pour le Président de Bordeaux Métropole  
Le Vice-président et par délégation,**

**Jean-Michel DESCAMPS**

**Michel HERITIE**

## **ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action**

Ce document doit obligatoirement être transmis avec la demande de solde de la subvention. Il doit être accompagné de ses deux annexes et certifié exact par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association.

<b>CHARGES</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>%</b>
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>21 Immobilisations corporelles</b> 211 Terrains 213 Constructions 214 Constructions sur sol d'autrui 215 Installations techniques, matériel et outillage industriel 218 Autres immobilisations corporelles				<b>13 Subventions d'investissement</b> Etat Région Département Bordeaux Métropole Communes Organismes sociaux Fonds européens  <b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>  <b>Autofinancement</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
<b>86 Emplois des contributions volontaires en nature</b> <i>Secours en nature</i> <i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i> <i>Personnel bénévole</i>				<b>87 Contributions volontaires en nature</b> <i>Bénévolat</i> <i>Prestations en nature</i> <i>Dons en nature</i>			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

### **Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le :   I  I  I  I  I  I  I  I  I   à .....**

**Signature :**